

# Le prix de la collégialité

**D**URANT LA TRÊVE pascale, qui n'en est donc plus une, Adolf Ogi et Pascal Couchepin se sont livrés à une bataille de chiffres au sujet des effectifs futurs de l'armée. De manière générale, les conseillers fédéraux semblent prendre goût à l'expression de points de vue divergents ou tout simplement d'opinions personnelles qui n'engagent qu'eux-mêmes. Ruth Dreifuss exige 600 millions de francs pour introduire la retraite flexible, quand bien même ses collègues ont fixé l'enveloppe à 400 millions. Moritz Leuenberger, réagissant à l'annonce d'une réduction des effectifs chez Swisscom, préconise la création d'un fonds spécial pour venir en aide aux régions et aux salariés touchés.

Mais c'est surtout Pascal Couchepin qui multiplie les interventions publiques sur les dossiers de ses collègues.

Faut-il pour autant en déduire que la collégialité est en voie de décomposition rapide? A coup sûr oui, si l'on s'en faisait une conception étroite et rigide. Une conception qui cantonnerait chaque magistrat dans le pré carré de son département et lui imposerait de n'exprimer que les seules positions collectivement adoptées par le Conseil fédéral.

Cette conception est bien sûr abusive. Elle méconnaît la responsabilité gouvernementale de chaque magistrat et ravale ces derniers à la simple fonction de porte-parole. On a trop souvent reproché aux membres de l'exécutif fédéral de se contenter de gérer leur dicastère et d'avaliser les projets issus

des départements, selon le principe «Je ne m'occupe pas de tes affaires, tu ne t'occupes pas des miennes», pour regretter ces manifestations récentes d'intérêt mutuel.

Reste la manière. Il est bon qu'un magistrat chargé d'un dossier indique publiquement ses intentions, les inflexions qu'il entend donner à un projet. Ainsi Ruth Dreifuss a clairement annoncé son intention de favoriser la retraite flexible pour les salariés entrés très jeunes dans la vie active. Mais dès lors que le Conseil fédéral a commencé à débattre d'un projet, la discrétion s'impose: on ne négocie pas sur la place publique.

*La collégialité implique le respect du principe de la bonne foi*

Si la magistrate socialiste a cru nécessaire de revendiquer 600 millions pour la 11<sup>e</sup> révision de l'AVS,

c'est parce que ses collègues les lui avaient promis et qu'elle avait utilisé cet argument dans la campagne contre l'initiative pour la retraite à 62 ans. Et si le radical valaisan agite avec insistance la question des effectifs de l'armée, quand bien même le collègue a déjà abordé la question, c'est probablement parce que le responsable de la défense n'a pas communiqué à ses collègues tous les éléments du problème.

L'exercice de la collégialité implique le respect du principe de la bonne foi et la communication aux membres de l'exécutif de toutes les données nécessaires à la prise de décision. Il exige aussi la recherche constante de solutions de compromis qui puissent être collégialement assumées. Les récents «accros» sont là pour le rappeler. JD

# Les archives mortes de l'Union syndicale suisse

*Quels sont les droits des salariés sur l'enrichissement des entreprises dont l'autofinancement est fait en partie de salaires non distribués?*

*Ces questions (rétribution en options ou en actions) retrouvent une actualité. Mais elles concernent avant tout les cadres; et il s'agit de récompenses individuelles à la performance. Il y a trente ans, le Cartel syndical vaudois posait la question en d'autres termes: ceux d'un contre-pouvoir au libre jeu du capitalisme.*

**L'**EXEMPLE SE VOULAIT schématique comme un problème scolaire. «Un ouvrier gagne 12000 francs. Un propriétaire d'immeubles ou d'actions tire un revenu de 12000 francs de sa fortune de 300000 francs. L'un et l'autre voient leurs revenus augmenter de 10%. Les voilà donc à 13200 francs chacun. Mais l'égalité s'arrête là. Le propriétaire verra la valeur de sa fortune augmenter du même coup. Elle aura passé à 330000 francs. Au gain de 1200 francs en revenu s'ajoute un gain de 30000 francs en capital».

## Dans les années soixante

A qui s'étonnerait que le problème ne renvoie pas à des chiffres plus réalistes, et pour le salaire de l'ouvrier et pour le rendement de la fortune, précisons qu'il date de 1969. Il est tiré d'une brochure du Cartel syndical vaudois éditée à l'appui d'une proposition, présentée au Congrès de Montreux, pour que soit créé un Fonds syndical de placement. Proposition qui en relayait une autre déposée trois ans plus tôt, (Congrès de Lucerne 1966). Ce Fonds de placement était déclaré urgent, il y a longtemps.

## Les trois salaires

Une des caractéristiques des entreprises industrielles et financières suisses est leur forte capacité d'autofinancement. Car (nous citons la brochure syndicale) «la concurrence porte beaucoup moins sur les prix que sur la capacité d'organiser la recherche, de planifier la production, de prospecter les marchés». Il est donc courant de parler de bénéfices non distribués. Mais alors ne faudrait-il pas parler plutôt de salaires non distribués?

Le Cartel syndical était ainsi amené à distinguer trois formes de rétribution salariale:

- le salaire réel qui assure le niveau de vie;
- Le salaire différé qui garantit la retraite;
- Le salaire non distribué qui représente la part des travailleurs sur l'enrichissement des entreprises.

Si la défense du salaire réel est la tâche syndicale prioritaire, les syndi-

cats ne peuvent pas se désintéresser des autres formes de salaires. Or l'Union syndicale suisse n'a pas fait grand-chose pour regrouper dans des Fondations jouissant d'une puissance économique réelle la part salariale liée à la prévoyance professionnelle. Les avatars de la Fondation Tschudi ne sont pas une excuse à cette inertie. Le Fonds Ethos, dont il faut saluer la création, est dû à des initiatives locales.

Quant au salaire non distribué, on voit le Parti socialiste et l'Union syndicale réclamer, par voie d'initiative, l'imposition de la plus-value mobilière, ce qui est justifié mais pas nécessairement populaire; en revanche ils oublient le droit des salariés sur ce formidable enrichissement. Seul demeure roi, l'actionnaire.

## Les contre-propositions

L'Union syndicale suisse recourt volontiers à l'initiative populaire, c'est la voie facile mais peu efficace. En revanche elle n'est pas en mesure de connaître les délégués du personnel des caisses de pension et de les organiser en vue d'une politique de placement coordonnée. Elle a pratiquement abandonné les revendications sur l'enrichissement des entreprises et la plus-value du capital social. Et il n'est guère probable que le débat (français) sur les stock-options la fasse changer de stratégie. Ne voulant pas organiser un contre-pouvoir et se saisir des leviers économiques, elle se condamne à des débats avant tout défensifs. *ag*

## Brève

UNE EXPOSITION CONSACRÉE à Robert Grimm, Peter Surava et Jean-Louis Jeanmaire a eu lieu au Käfigturm de Berne. Il ne s'agissait pas de mettre en évidence le fait que les trois ont fait de la prison. Pourtant il est amusant de noter que la «Käfigturm» (Tour de la prison), actuellement centre d'information et d'exposition de la Confédération, a effectivement été autrefois une prison. *cfp*

# Rompre tout lien avec le taux hypothécaire

**La hausse des taux hypothécaires se généralise. Une nouvelle poussée de fièvre des loyers est programmée. La raison est suffisante pour accélérer l'examen de l'initiative des locataires sur les « loyers loyaux » et lui préférer le contre-projet. Pour autant que le texte proposé par le Conseil fédéral soit sérieusement retouché.**

LE COUPLAGE VOULU par la loi entre le taux hypothécaire et le niveau des loyers s'avère antisocial et anti-économique. On pouvait espérer que l'initiative correctrice de l'ASLOCA, déposée il y a trois ans en période de stabilité des taux, provoque une réforme dans un climat apaisé. La conjoncture économique en a décidé autrement. La Commission juridique du Conseil national qui devait se pencher cette semaine pour la première fois sur l'initiative et son contre-projet législatif indirect pourrait malheureusement être freinée dans ses travaux par le lobby immobilier qui ne voit aucune urgence à modifier le statu quo. Les propriétaires aimeraient en effet profiter de la vague de hausse à venir pour engranger à court terme les bénéfices d'un système qui leur est d'évidence favorable.

## Faux bon système

Théoriquement, le système actuel est équitable. Le propriétaire couvre ses coûts sans profits excessifs. Il peut augmenter les loyers lorsque ses frais augmentent, à commencer par ses charges hypothécaires. La pratique, on le sait, est tout autre. Les propriétaires adaptent presque automatiquement les loyers à la hausse des taux hypothécaires alors que les baisses sont beaucoup plus aléatoires.

L'organisation des locataires chiffre à quelque cinq milliards de francs la rente indue que les propriétaires ont tirée du système pendant la dernière décennie. Le verdict est sévère. Mais l'ASLOCA ne rejette pas pour autant la méthode. Pour elle, le « loyer loyal » reste celui que l'on calcule à partir des coûts. Dans cette logique, le lien avec le prix des hypothèques ne peut être abandonné. L'initiative propose donc, comme correctif, de prendre en compte la fluctuation des taux sur une période de cinq ans pour atténuer les effets néfastes des évolutions en dents de scie.

Le gouvernement, en revanche, propose une réforme fondamentale. Il abandonne toute référence au taux hypothécaire. Il constate que le système fonctionne à la hausse et non à la baisse, ce qui pénalise les locataires. Le correctif proposé par l'ASLOCA atténue cet inconvénient sans le supprimer. D'autre part, le lien institutionnalisé entre loyers et hypothèques exerce un effet pervers sur la gestion économique. La répercussion mécanique sur les loyers de toute hausse des taux empêche la Banque nationale de mener la politique monétaire adaptée aux exigences conjoncturelles. Enfin, la référence prévue dans la loi à un taux hypothécaire cantonal « officiel » pour fixer les loyers n'a plus guère de sens depuis que les banques octroient aux propriétaires des taux personnalisés.

## Nouveaux repères

La recherche du juste prix et du juste loyer par le calcul des coûts est une vaine tentative qui ne correspond à aucune réalité dans notre système économique. La formation des prix est étroitement liée au jeu de l'offre et de la demande. Mais ce truisme ne conduit pas le Conseil fédéral à proposer le retour pur et simple à l'économie de marché qui ne fonctionne pas dans le secteur locatif. On ne change pas de logement comme on change de voiture. Le coût et le désagrément du déménagement, l'enracinement dans le milieu social limitent fortement la mobilité du locataire qui se trouve en position défavorable face au propriétaire. Une protection est donc nécessaire. Un blocage des loyers est impraticable. Reste à déterminer ce qu'est une hausse abusive. En l'absence de la référence à un hypothétique « coût équitable », le Conseil fédéral propose d'autres repères :

- Les loyers pourraient s'adapter partiellement à l'indice des prix. L'indexation serait à 80 % en période de faible inflation. Le Conseil fédéral pourrait

décider une indexation de moindre ampleur en cas de flambée des prix. Le système a l'inconvénient d'indexer le loyer à lui-même puisqu'il entre pour 22 % dans le calcul de l'indice des prix. C'est pourquoi *Domaine public* suggère la référence à un indice particulier qui ne prendrait en compte ni les loyers ni les huiles de chauffage<sup>1</sup>.

- La surveillance des loyers ne doit pas cristalliser le marché et garantir les rentes de situation. Le projet gouvernemental permet donc l'adaptation d'un loyer à ceux pratiqués dans le quartier pour des logements comparables. Cette disposition existe actuellement pour justifier une hausse. Elle deviendrait également possible pour réclamer une baisse, ce qui est un progrès notoire en faveur des locataires. En revanche, le projet menace dangereusement le locataire. Car si actuellement une hausse est admise simplement pour s'aligner sur les prix du quartier, l'adaptation pourrait à l'avenir dépasser de 15 % les prix usuels. Cette prime à la surenchère pourrait enclencher une auto-alimentation de la hausse des loyers. Elle doit disparaître impérativement du projet gouvernemental.

Les dégâts provoqués par le système actuel plaident pour son abandon plutôt que pour son rabibochage. Epuré de ses graves défauts, le projet gouvernemental est une alternative acceptable. La pire des solutions serait le maintien de la situation existante. *at*

<sup>1</sup>DP 1383, « Indexation à un indice épuré ».

## Média

QUI PROFITERA LE nouveau *Télé-Temps*? Au *Temps*, indiscutablement. Qui concurrencera-t-il? *TV8*, du concurrent Ringier, ou *TVguide* et *Télé Top Matin*, d'Édition. A suivre dans les statistiques de lectorat de 2001. *cfp*

# Voix d'Afrique, en Suisse

*Le dernier numéro de la revue **Tangram**, le bulletin d'information de la Commission fédérale contre le racisme, donne la parole à un Africain installé à Genève. Il débusque les petites démonstrations de racisme, au quotidien.*

**L**E BULLETIN DE la Commission fédérale contre le racisme est un condensé de la culture administrative helvétique en matière de publications. Un titre, *Tangram*, totalement incompréhensible pour qui n'est pas amateur de jeux de société. Un papier recyclé grisaille, des textes en petits caractères sur deux colonnes, un graphisme rébarbatif, et près de cent-trente pages de textes souvent indigestes. Pourquoi donc en parler dans ces conditions? Il se trouve que ce bulletin publie aussi des réflexions de qualité sur la question du racisme en Suisse qui mériteraient une meilleure mise en valeur.

## Prendre le contrepied des clichés

La dernière livraison propose un regard africain sur le racisme en Suisse. Mutombo Kanyana, rédacteur de la revue genevoise *Regards Africains* y signe un texte passionnant sur les limites de l'antiracisme en Occident<sup>1</sup>. La campagne d'affichage de 1977 contre le racisme est au point de départ de ses réflexions. On y voyait en particulier un disc-jockey noir qui affirmait: «Je suis toujours de la fête, tant que je reste aux platines».

Le message raciste traditionnel est simple: «le Noir est bête», «c'est un être inférieur». Aujourd'hui il est remplacé par une vision tout aussi simpliste et raciste: «Le Noir est beau. Il sait se servir de son corps dans la musique, le sport et l'amour». Une campagne antiraciste devrait prendre le contrepied de ses clichés. En montrant un disc-jockey par exemple, on reste dans les préjugés. Il y a assez de professions, socialement valorisantes ou cravatées, auxquelles les Africains ont accès.

L'Occidental se culpabilise vite et il prendra volontiers la défense des Africains; il cherchera à les protéger, ce qui est bien sûr un autre moyen de les maintenir dans une situation d'infériorité. L'auteur se dit frappé de constater que les Noirs, premières victimes, par leur visibilité, des préjugés racistes, sont complètement hors du débat comme interlocuteurs. Les Africains ne sont jamais vraiment autorisés à parler d'eux-mêmes. Les Suisses des mouvements d'entraide, par exemple, parlent à leur place sans s'en rendre vraiment compte.

Selon l'auteur, il y a une grande confusion en Suisse entre racisme (haine de l'autre en tant qu'autre différent) et xénophobie (mépris de l'autre comme étranger). Cet amalgame conduit à des explications fausses sur le racisme: d'abord la présentation du racisme comme le résultat de l'ignorance de l'autre. Or, souligne Mutombo Kanyana, c'est dans les cercles qui se veulent les plus proches des Africains comme les tiers-mondistes, que l'on trouve des attitudes d'infantilisation des Noirs considérés comme des gens à «aider» qui doivent conserver leurs «valeurs». Ensuite une autre mystification voudrait lier le racisme à la situation économique. La situation aux États-Unis semble montrer que le racisme reste le même que l'on soit en période de prospérité ou de crise économique.

## Rompre avec les traditions culturelles passées

Pour Mutombo Kanyana, le racisme anti-noir est un état «naturel» de la culture occidentale qui n'a pas cessé d'être ouvertement affiché, pratiquement jusqu'aux années soixante. Il réclame la mise en place d'un PAC, un programme d'ajustement culturel, pendant de ces programmes économiques imposés par le FMI, mais cette fois à destination de l'Occident. Le premier point serait de tenter une rupture avec les transmissions culturelles héritées du passé. Mais comme il s'agirait de s'en prendre déjà au mythe de Cham le maudit dans la Bible, on conçoit l'ampleur du chantier. Une autre piste vise l'école et l'introduction systématique d'un enseignement sur les cultures et l'histoire non-occidentales.

Avouons un certain désarroi après avoir lu cet article qui nous entraîne loin du politiquement correct et du discours gentil, souvent en vigueur quand on évoque l'anti-racisme. Oui, les racines sont profondes et ne seront pas faciles à extirper, même si le passage tout de même général d'un racisme agressif et borné à des attitudes plus paternalistes et faussement valorisantes peut tout de même apparaître comme un (léger) progrès! jg

<sup>1</sup>*Tangram*, mars 2000, Commission fédérale contre le racisme, 3003 Berne.

# Les risques du travail, par profession

## Analyse de la mortalité et de l'invalidité précoces chez les travailleurs.

ON N'EST pas égaux devant la maladie, ni devant la mort d'ailleurs. Les résultats d'une étude confirment ce que le bon sens avance souvent: il y a plus de cas d'invalidité et de mortalité dans les professions manuelles que dans les professions libérales. L'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail du canton de Genève a mené une recherche sur environ 5200 hommes, deux tiers de Suisses, un tiers d'étrangers, domiciliés dans le canton de Genève et parmi lesquels ont été recensés les cas d'invalidité et de décès entre 45 et 65 ans.

### Incidences de l'invalidité entre 45 et 65 ans

L'analyse par classe socioprofessionnelle montre que le pourcentage d'invalides, c'est-à-dire le pourcentage d'hommes ayant obtenu une rente AI complète entre 45 et 65 ans, est de 2,1% dans la classe des professions libérales. Le pourcentage augmente considérablement à mesure que l'on passe d'un échelon à l'autre de la hiérarchie sociale: 8,4% pour les directeurs et techniciens, 12,6% pour les

employés, 19,8% pour les ouvriers qualifiés, 25,4% pour les ouvriers semi-qualifiés et non qualifiés. Les différences selon les groupes professionnels sont encore plus manifestes (voir le tableau). Quant aux causes d'invalidité, la plus fréquente est l'ensemble des maladies cardio-vasculaires (31% des cas), suivie par les maladies des os et des articulations (19%), les cancers (12%), etc.

### Les décès par profession

Mêmes résultats pour le taux de mortalité, calculé selon le pourcentage d'hommes décédés prématurément entre 45 et 65 ans. Les travailleurs de la construction et les forestiers décèdent 50% plus fréquemment que la moyenne, les enseignants et les médecins, 50% moins. Si nombre de données confirment la dangerosité spécifique de certaines professions, d'autres mettent en évidence le mode de vie plutôt qu'un métier particulier – consommation d'alcool, de tabac, manque d'exercice, excès de vitesse.

Conclusion: la lutte contre les causes de mortalité passe par une éducation

de la santé, alors que les risques d'invalidité ou de mortalité sur les lieux de travail devraient susciter des mesures de prévention au sein des entreprises.

gs

Sources: *Mortalité prématurée et invalidité selon la profession et la classe sociale à Genève*, Office cantonal de l'inspection et des relations du travail, avril 2000.

### Pourcentage d'hommes devenus invalides entre 45 et 65 ans (rente AI entière) selon le groupe professionnel.

| Groupe prof.                   | % d'invalides |
|--------------------------------|---------------|
| Scientifiques et apparentés    | 2,9%          |
| Architectes, ingénieurs        | 3,9%          |
| Policiers, pompiers            | 5,3%          |
| Directeurs, cadres supérieurs  | 5,9%          |
| Enseignants                    | 6,2%          |
| Horlogers, bijoutiers          | 8,3%          |
| Professions médicales          | 8,4%          |
| Exploitants agricoles          | 9,6%          |
| Employés de bureau             | 11,7%         |
| Toutes les autres professions  | 12,0%         |
| Imprimeurs, typographes        | 13,2%         |
| Professions artistiques        | 14,7%         |
| Commerçants, vendeurs          | 15,5%         |
| Electriciens                   | 15,7%         |
| Ouvriers agricoles             | 16,7%         |
| Peintres                       | 17,4%         |
| Industrie du bois              | 17,6%         |
| Professions tech., auxiliaires | 17,9%         |
| Magasiniers,                   | 18,5%         |
| Métallurgie, machines          | 18,6%         |
| Chauffeurs professionnels      | 20,8%         |
| CFF et PTT                     | 22,2%         |
| Hôtellerie et restauration     | 22,5%         |
| Boulangers, bouchers,          | 22,8%         |
| Nettoyeurs, concierges         | 24,6%         |
| Mécaniciens sur voiture        | 25,2%         |
| Manceuvre d'usine              | 31,3%         |
| Travailleurs du bâtiment       | 40,0%         |
| Population totale              | 15,2%         |

## BILATÉRALES

# Coûts et bénéfices

L'ENTRÉE EN VIGUEUR des accords bilatéraux va provoquer une augmentation de la facture des assurances sociales, augmentation résultant de la libre circulation des personnes. Durant une période transitoire de sept ans, la dépense supplémentaire est estimée à 420 millions de francs par an; elle se situera ensuite entre 380 et 610 millions.

Les adversaires de ces accords ne

manquent pas de dénoncer cette charge sociale nouvelle. Mais ils oublient de mentionner le fait que les travailleurs étrangers sont des contributeurs nets à la caisse de l'AVS. Il faudra attendre 2010 pour que la proportion des prestations touchées par les retraités étrangers rejoigne à peu près la part des contributions versées au cours de leur vie active.

jd

### AVS – Part des cotisations versées et des prestations reçues par les travailleurs étrangers

|             | 1980 | 1990 | 1997 | 2000 | 2010 |
|-------------|------|------|------|------|------|
| Cotisations | 18%  | 21%  | 25%  | 25%  | 25%  |
| Prestations | 6%   | 9%   | 13%  | 15%  | 23%  |

# Jean-Paul Sartre, le retour

*On fête les vingt ans de la mort de Jean-Paul Sartre. L'homme, l'écrivain, la personnalité publique, l'amant même font l'objet d'une multitude de publications. Pourquoi cet engouement? Commentaires.*

**A**L'OCCASION DU vingtième anniversaire de la mort de Jean-Paul Sartre, on écrit, on enquête, on questionne, on publie beaucoup; publications où, le plus souvent, il est plus question des auteurs que de leur sujet. Bernard-Henri Lévy, entre autres, qui produit un pavé de 663 pages chez Grasset, intitulé *Le siècle de Sartre*, «brosse avec ampleur toutes les figures, tous les élans, qui ont accompagné Sartre dans son siècle.» (sic!) On commémore, on célèbre dans les médias. *Libération* réédite son numéro spécial paru en 1980 et ouvre ses colonnes à un débat toujours aussi passionné qui, comme du vivant de l'écrivain-philosophe, voit s'opposer les admirateurs inconditionnels et les adversaires vindicatifs et hargneux.

## Livres, fruits morts

*Le Monde* publie «Ecrire pour son époque», un texte ancien et rare, paru dans les revues *Die Umschau* en septembre 1946, *Erasmus*, la même année, et *Les Temps Modernes*, en juin 1948. Un texte qu'il faut relire au moment où la production littéraire et philosophique de son auteur revient en force dans les librairies. Dans ce texte, Sartre affirme que «lire un livre, on le sait bien, c'est le réécrire» et défend l'idée qu'un livre est d'abord un lien de haine et d'amour entre producteur et consommateur, entre ceux qui l'acceptent et le portent et ceux qui le refusent et le nient; il ajoute aussi que sa vérité n'est absolue que dans l'époque où il est publié. Plus tard, quand cette époque est révolue, le livre entre dans la vérité relative. Livre d'évasion ou affirmation courageuse, bonne ou mauvaise action, à l'époque, il devient message lorsque celle-ci est révolue. «Les livres qui passent d'une époque à l'autre sont des fruits morts. Ils ont eu en un autre temps un autre goût âpre et vif. Il fallait lire *L'Emile* ou *Les Lettres persanes* quand on venait de les cueillir.»

Si ce n'est la recherche d'un sujet qui valorise ou la nostalgie qui atteint de nombreux contemporains (allongement de la durée de l'existence oblige), pourquoi replacer Jean-Paul Sartre sur le devant de la scène culturelle et idéologique? Est-ce pour organiser, vingt après, une résurrection afin de préparer un nouvel enterrement plus efficace

que le premier? Ce serait un faux calcul, car comme l'écrit Sartre dans le texte déjà cité «[...] tant que ses livres provoqueront la colère, la gêne, la honte, la haine, l'amour, il (l'écrivain) vivra!» [...]

## La nouvelle marchandisation

Si les artistes sont des sentinelles du monde, essayons une piste pour comprendre ce retour: considérer Jean-Paul Sartre comme l'un des philosophes, sinon le philosophe, critique radical de la société des «Trente glorieuses», de la société dite de la consommation, où tout ou presque devenait marchandise. Une société dans laquelle les choses, les objets, constituent un univers qui devient impénétrable, indéchiffrable, voire menaçant, où l'homme, ni héros, ni salaud, peine à assurer son autonomie et ouvrir les chemins de la liberté.

Le processus de mondialisation qui domine aujourd'hui manifeste une nouvelle et forte poussée de fièvre vers une marchandisation de la planète. Des marchandises qui dévorent les hommes et les femmes qui les produisent, les distribuent et les consomment. La rébellion contre l'Organisation mondiale du commerce est porteuse d'une critique d'un monde des objets qui engule la société humaine. Il s'agit de maîtriser non seulement le développement pour qu'il soit durable et soutenable, mais encore de lutter contre le tout-marchandise pour libérer cette société, les femmes et les hommes qui la composent. C'est dans cette perspective que se situe sans doute le retour de Sartre. Daniel Marco

## Quelques titres

- Denis Bertholet, *Sartre*, éd. Plon
- Philippe Petit, *La cause de Sartre*, PUF
- Yvan Salzman, *Sartre et l'authenticité*, éd. Labor et Fides
- Olivier Wickers, *Trois aventures extraordinaires de Jean-Paul Sartre*, éd. Gallimard
- Bernard Fauconnier, *L'Etre et le Géant*, éd. des Syrtes, réédition
- Jeannette Colombel, *Sartre, un homme en situations*, éd. Le Livre de Poche
- Biblio-Essais n° 4299.

# Les voix de là-bas...

*D'une belle émission radio, on peut faire un beau livre.*

IL Y A LA radio et il y a Daniel Mermet. Celui qui officie tous les jours à 17 heures sur France Inter est aux médias ce que Robert Frank fut à la photographie: un nomade généreux et curieux, un reporter respectueux des destins qui lui sont confiés.

*Là-bas si j'y suis*, c'est une émission sur les voyages, bien sûr, mais qui raconte l'envers de la carte postale. Micro en main, Daniel Mermet, avec une équipe de passionnés du son parcourt les continents, s'enfonce dans les plis et les recoins du monde, laisse la parole à ceux qui ne la possèdent pas: les Roms de Hongrie ou de Slovaquie, les paysans du Viet-nam, les veuves d'Argentine, les Algériens de France, les victimes du génocide rwandais.

Respirent ainsi des blocs de voix non façonnés, des parfums, des vies, laissés en brouillon à l'oreille de l'auditeur. Des bruits libres s'échappent du transistor, se mélangeant ainsi aux bruits de la cuisine, de la circulation, dans notre paysage intime. Avec l'émission de Daniel Mermet, la radio devient image, elle suit les corps et les mouvements, habite l'espace.

Ça n'a l'air de rien, mais c'est une conquête, un combat, de laisser passer des souffles d'air dans l'univers empesté, «studiosé» de la radio.

Daniel Mermet a décidé de garder une trace de ces rencontres éphémères. Avec beaucoup d'hésitation, avoue-t-il, car «trahir pour le plomb du livre, le papier mâché, clouer le papillon sur le

bouchon, le regarder palpiter encore un peu et refermer la porte sur ces années. Ce serait moche. Sauf si vous prenez ça comme une partition transitoire qui attend les voix hautes, les alizées et les soupirs[...]»

## Entre la radio et les mots

Et c'est vrai, on peut avoir des doutes. Comment transformer ces échappées polyphoniques en récit, comment redonner voix aux témoins d'un jour, d'une émission? Daniel Mermet y parvient avec un certain succès. Des textes mis bout à bout, selon des architectures différentes, reprennent les meilleurs moments de l'émission, mais s'en éloignent aussi, pour laisser place à l'écrivain, au poète, voire au pamphlétaire. Ses textes deviennent ainsi mosaïque, fragments, s'identifiant aux géographies tourmentées, aux destins cabossés.

On pourrait reprocher à Daniel Mermet un certain lyrisme, une façon de noyer les individus dans un déluge de mots; comme si, homme de radio, il avait besoin de rattraper une carence d'écrit. Mais, poursuivant son ambition – «rendre visible ce qu'un peuple se cache à lui-même» – il rattrape au détour d'une phrase tous ces visages qui allaient plonger dans l'oubli. *gs*  
Daniel Mermet, *Là-bas si j'y suis*, *Carnets de route*, La Découverte, Paris, 1999.

## MORCEAUX CHOISIS

# Les mythes de la globalisation

LA GLOBALISATION N'A pas bonne presse. Comme tous les phénomènes définis de manière floue, elle se prête particulièrement bien aux interprétations les plus contradictoires. Et, dans une époque marquée par des changements rapides et importants, donc génératrice d'incertitude et de craintes, la globalisation constitue un bouc émissaire commode.

Dans son dernier ouvrage\*, Thomas Bernauer, professeur de relations internationales à l'École polytechnique de Zurich, soumet tous les lieux communs sur la globalisation à l'épreuve de l'analyse empirique. Un exercice salutaire qui démasque de nombreux mythes, bulles spéculatives intellectuelles qui dispensent de comprendre la réalité actuelle. Citation de trois lieux communs passés à la critique.

*La politique ne fait plus le poids face à l'économie qui lui dicte sa volonté.* Tous les indicateurs montrent au contraire un accroissement de l'activité étatique. Dans la plupart des pays, la quote-part de l'Etat au produit national n'a jamais été aussi haute. Les normes de protection de l'environnement et des consommateurs se renforcent continuellement et la thèse de la délocalisation des entreprises vers des pays éco-

logiquement plus laxistes ne trouve pas de confirmation empirique.

*La globalisation provoque le chômage et le démontage des protections sociales.* Le chômage résulte d'abord des changements technologiques et des erreurs politiques dans la conduite de l'économie. En Suisse, par exemple, la Banque nationale a par trop réduit la masse monétaire par peur de l'inflation. Quant aux dépenses sociales, elles ne cessent de croître. Bernauer avance l'hypothèse d'un accord implicite entre la population et ses autorités: la première admet l'ouverture économique, la libéralisation des échanges contre une couverture accrue par l'Etat des risques liés à la mondialisation.

*La globalisation conduit à une concurrence fiscale sans pitié qui diminue les ressources des collectivités publiques.* En fait la charge fiscale ne baisse pas. Par contre les formes d'imposition changent: on observe un recul de l'imposition du capital et une progression de celle de la consommation. *jd*

\*Thomas Bernauer, *Staaten im Weltmarkt. Zur Handlungsfähigkeit von Staaten im Zeitalter wirtschaftlicher Globalisierung*, éd. Leske-budrich, Opladen, 2000.

### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (*jd*)  
Rédaction:  
Géraldine Savary (*gs*)  
Ont collaboré à ce numéro:  
André Gavillet (*ag*)  
Jacques Guyaz (*gj*)  
Daniel Marco (*dm*)  
Charles-F. Pochon (*cfp*)  
Anne Rivier  
Albert Tille (*at*)  
Composition et maquette:  
André Gavillet, Géraldine Savary  
Responsable administrative:  
Murielle Gay-Crosier  
Impression: IAM SA, Renens  
Abonnement annuel: 90 francs  
Étudiants, apprentis: 60 francs  
@abonnement e-mail: 70 francs  
Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1, case postale 2612  
1002 Lausanne  
Téléphone: 021 / 312 69 10  
Télécopie: 021 / 312 80 40  
E-mail: domaine.public@span.ch  
CCP: 10-15527-9  
Site: www.domainepublic.ch

# Requiem romontois

«*Que chacun salue à sa façon et selon ses convictions.*»

**C'**EST UN SAMEDI qui ne se ressemble pas. La flânerie gourmande, le café-croissant les mains libres puis l'apéro d'après-marché, le panier hérissé de poireaux, les rencontres fortuites devant les bottes de radis, c'était avant. Aujourd'hui, le programme ne s'improvise pas: à dix heures, un de mes amis enterre son père à Romont.

Romont, à des lieues de Lausanne, Romont où je n'ai jamais posé le pied, Romont la Catholique qui, ce matin, agrippée à sa colline, prend des airs espagnols. Le soleil en moins, car la météo est en queue-de-pie. Aux murs des remparts, aux pavés, à la terre endormie des remblais, le Grand Peintre a mis du fusain partout. Sur le parvis de l'Abbatiale, un vent glacial claque aux oreilles. Je suis en retard, parquée mal et trop bas, essoufflée par ma montée médiévale. Gardé par deux cerbères en habit, le cercueil me bouche l'entrée. J'attends, les yeux sur mes souliers.

## **L'église est un caveau profond, les travées un chemin de croix**

Orgue et chœur, la cérémonie commence en douceur. Les portes s'ouvrent toutes grandes. On avance le mort sur ses roulettes. Je reste derrière lui, figée de froid, transie de respect. L'homme qui s'en va ainsi, cahotant et grinçant, allongé dans sa boîte comme Diogène dans son tonneau, ce disparu soudain si présent n'existe plus, dit-on. Je ne le connaissais pas et pourtant, à cet instant précis, je le ressens comme un parent éternel. Ce partant est le protecteur qui me fuit et m'abandonne au bord du chemin.

L'église est un caveau profond. Lueurs violettes des vitraux, ombres portées des cierges sur les colonnes gréseuses, masse opaque de la mollasse. Les travées sont un chemin de croix. Odeurs d'encens, mèches charbonnant dans leur cire, me revoilà en Espagne. Je me suis assise si discrètement que personne ne m'a remarquée. Ici, je suis celle qui ne sait pas, l'innocente. Perdue dans les latines génuflexions, je me risque à l'imitation, je tente l'assimilation. La copie est imparfaite. Protestante, j'ai honte de mes mômeries, agnostique, je me trouve indigne de

faire semblant. Leur liturgie, leurs gestes, rien ne me pénètre, rien ne me parle. Ici, je suis l'exilée, la réfugiée. On ne me rejette pas. On m'ignore.

J'ai finalement trouvé une place à quelques bancs de la famille. Dans la pénombre mouvante, je distingue la haute stature de mon ami Jean, fils aîné du défunt. A la vue de sa nuque cassée, de ses épaules ramassées, un sanglot m'étrangle. Compassion, projection, je pleure sur sa peine présente et sur la mienne à venir: un matin, j'enterrerai mon père, un jour, aînée également, je reprendrai, contrainte et forcée, le témoin de la course irrémédiable. Autour de moi, l'assemblée, oppressée de chagrins mélangés, de souvenirs ajoutés, de deuils ravivés. A ma gauche, une femme mord son mouchoir avec une sorte d'avidité puérile. A ma droite, on enlève et on remet ses lunettes. Du bas en haut des rangées, les index passent et repassent sous les paupières. Je renifle dans mon col. L'orgue s'est tu. Il fait froid, il fait nuit, c'est le vide. La mort s'installe.

Puis un froissement d'étoffe, un flottement de voiles, lumière: le curé brille comme une médaille sous la lampe oblique d'un projecteur. La scène est étroite, l'autel en unique décor devant le rideau du jubé. On évoque le défunt, sa vie, ses œuvres. Membre éminent de la communauté romontoise, il a été professeur puis directeur de collège. Une autorité morale, une personnalité aimée de tous. On lit une lettre de son médecin: elle est en patois de la Glâne. Les gens hochent, sourient, apprécient. Un vieil abbé, son confesseur, prend le relais. Son verbe proféré à l'ancienne met du baume sur les cœurs et les esprits blessés. Enfin, c'est le tour du fils aîné. La nuque et l'épaule remontées, raidi de courage dans son manteau marine, il marche vers le lutrin, chausse posément ses lunettes et récite un passage de l'Apocalypse. Sa voix ne tremble pas, les mots s'imposent, frappent par leur beauté visionnaire. L'Abbatiale respire mieux, les douleurs s'apaisent, les larmes tarissent. Je fixe les deux anges suspendus sous la voûte...

Retour à la tradition et à son prêtre, grand maître en sa paroisse. De la galérie, le chœur répond, chante les soupirs en pointillé. Musiques simplettes que la foule reprend avec ardeur. Je

m'ennuie ferme jusqu'au Notre Père. Bénédiction générale. La longue messe est dite. A la cérémonie des honneurs, je refuse le goupillon qu'on me tend. «Que chacun salue à sa façon et selon ses convictions», a déclaré le curé. Je m'incline donc, la main sur le cœur.

Apéritif au café proche. Descente au centre ville pour déjeuner au restaurant où le mort avait ses habitudes. On nous y a réservé la belle salle du fond. Boiseries ripolinées, poutres centennaires, nappes damassées, couverts alignés au cordeau. Ça sent la soupe de jardin et le poulet de grain. Les convives parlent un peu trop fort. Le vin blanc pétille déjà dans leurs pupilles. Mes commensaux sont avocat et notaire, médecin, enseignant. Tous Romontois, de père en fils. Tous anciens élèves de Saint Michel à Fribourg. Actifs dans la vie de la cité, modernes, sympathiques et ouverts aux problèmes de ce temps.

## **Nos racines, des boulets**

Je reste songeuse devant ma meringue double-crème. Un clocher, une croix, des armoiries, une histoire commune, quoi de plus légitime que ce sentiment d'appartenance? Quoi de plus nécessaire que ces racines? Ne sont-elles pas ce qui nous nourrit pour la vie? Oui, mais ce sont elles aussi qui créent les apatrides. Elles qui fabriquent des étrangers à quelques kilomètres seulement de leur souche. Moi, par exemple. Moi, avec mon accent «indéfinissable, mais très amusant quand même». Moi et mon éducation laïque «plus critique, sans doute, mais moins formatrice». Alors, comment comprendre les autres, les vrais, les errants arrachés de leur terreau? Comment admettre la légitimité égale de leurs souffrances, nous que nos racines clouent au sol comme des boulets?

Le dessert achevé, après avoir fait le tour de chaque table, Jean nous a remerciés. Il a raconté son père, ses derniers instants, son départ paisible. Il lui a rendu hommage, sobrement. Nous avons porté un toast à sa mémoire. Il pouvait reposer en paix, sa succession était assurée. Dans la main de son fils aîné, le verre de bordeaux scintillait comme un flambeau.

Anne Rivier